

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA RHODÉSIE—LA MÉCONNAISSANCE DE LA
COMMUTATION DE PEINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, le gouvernement du Canada a-t-il eu des discussions ou des entretiens avec celui de la Grande-Bretagne au sujet de la position de la Rhodésie, qui n'a pas tenu compte de la commutation de peine accordée par Sa Majesté?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Non, monsieur l'Orateur.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, peut-être me sera-t-il permis de compléter cette réponse. Je n'ai pas eu l'occasion de parler au secrétaire d'État aux Affaires extérieures avant d'entrer à la Chambre. J'ai reçu un coup de téléphone du haut-commissaire du Royaume-Uni; il m'a dit qu'il avait en main une communication de son premier ministre, communication ayant trait à cette question et qu'il voudrait me remettre cet après-midi.

M. Nesbitt: Peut-être devrais-je poser ma question supplémentaire au premier ministre. Quelle est la position du Canada dans cette affaire, et le gouvernement canadien a-t-il exprimé son appui au gouvernement britannique? Y a-t-il actuellement des discussions en cours portant sur ce qu'a dit le premier ministre au sujet d'une révision des sanctions actuellement en vigueur?

Le très hon. M. Pearson: Je crois que le secrétaire d'État aux affaires extérieures a traité de cette question hier ou avant-hier. Je préfère ne rien ajouter avant d'avoir pu étudier la communication la plus récente.

M. Howard Johnston (Okanagan-Revelstoke): Vu le danger inhérent à la mesure prise en Rhodésie et son insuccès, le premier ministre de Grande-Bretagne a-t-il consulté ses collègues du Commonwealth avant de conseiller l'usage de la prérogative royale en Rhodésie?

Le très hon. M. Pearson: Non, monsieur l'Orateur.

L'ACCORD SUR LA PROTECTION DES PAYS
SANS ARMEMENT NUCLÉAIRE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une [M. l'Orateur.]

question au sujet de l'accord de non-prolifération nucléaire, visant à protéger les pays qui ne possèdent pas d'armement nucléaire et que les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne auraient accepté. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a-t-il des renseignements complémentaires sur cet accord et voudrait-il nous dire quelles sont les mesures envisagées par le gouvernement canadien pour encourager et appuyer cet accord?

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, chacun sait que le Canada s'est montré, au cours des discussions sur l'accord de non-prolifération, un chaud partisan de cet accord. Nous avons admis toutefois que la sécurité de certains pays pourrait s'en trouver compromise, mais l'accord étudié entre l'URSS, la Grande-Bretagne et les États-Unis relatif à l'initiative que pourrait prendre au Conseil de sécurité un État non nucléaire pour se protéger contre une puissance nucléaire est de nature à augmenter considérablement les chances de succès d'un traité qui, à nos yeux, est absolument nécessaire en ce moment.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je conclure que le gouvernement canadien approuve cet accord et cherchera, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, à y faire adhérer d'autres pays?

L'hon. M. Martin: Le gouvernement n'a pas encore songé à cet aspect particulier, mais il approuve vivement ce traité de non-prolifération. Je n'ai pas encore eu l'occasion de présenter l'entente intérimaire conclue par certaines grandes puissances. Je présenterai sous peu une recommandation à mes collègues et j'espère bien que le Canada sera en mesure de se joindre à d'autres pays et d'appuyer l'entente indispensable à l'acceptation du traité général.

M. Douglas: Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre fera-t-il part à la Chambre, sous forme de déclaration, de la décision qui aura été prise?

L'hon. M. Martin: Oui, monsieur l'Orateur.

M. David MacDonald (Prince): Monsieur l'Orateur, le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement songe à proposer certaines modifications au traité de non-prolifération dans le sens suggéré par les pays qui se sentent incapables d'accepter l'accord actuel?

L'hon. M. Martin: Telle est l'objectif de l'entente conclue par certaines grandes puissances.